

Avec un titre accrocheur sur « le flop de la discipline numérique » au lycée, France Inter (Sonia Princet) propose – le 7 juin 2021 – un article dont la quasi-absence d’analyse et le propos lapidaire de l’unique lycéen cité, qui souhaiterait que l’enseignement de l’informatique contienne « des choses [...] plus ludiques, pour apprendre ce que « nous, les jeunes, on fait sur Internet. » nous incite à y réagir. Notre propos est de donner un éclairage plus factuel de la spécialité « Numérique et science informatique », à commencer par son nom complet, pour distinguer le « numérique » qui désigne plutôt les usages et le champ d’application, de la discipline scientifique qu’est l’informatique.

L’informatique souffre en effet d’un péché originel difficile à circonvier : elle porte, en tant que science, le même nom que l’industrie et les usages correspondants. Elle est tellement intriquée avec notre vie quotidienne que d’innombrables poncifs, excès, et raccourcis lui confèrent, comme à la spécialité de lycée « NSI », une image trop éloignée de sa réalité. C’est pourquoi nous, « Société informatique de France », vous proposons ci-dessous quelques données et informations qui corrigent les imprécisions et omissions de votre article :

- les « doublettes » (les couples de spécialités retenues par les lycéens en terminale) les plus choisies sont celles incluant les mathématiques, les SVT, la physique-chimie, les sciences économiques et sociales, l’histoire-géographie. C’est un réflexe bien compréhensible de tenter d’y retrouver autant que faire se peut les ex-filières S, L et ES du précédent baccalauréat. Mais le nombre de « doublettes » offertes aux lycéens est de 66. La spécialité « NSI » n’est présente que dans un lycée sur deux, et de manière inégale sur le territoire. Or **la doublette « mathématiques, NSI » arrive en 11<sup>e</sup> position sur 66, avec 2,5% des choix**. Les 55 doublettes suivantes sont toutes significativement au-dessous de 2% ;
- les 7 spécialités les plus choisies, sur 19 possibles en considérant les sous-spécialités de la spécialité « Arts », sont celles définissant les ex-baccalauréats. **La 8<sup>e</sup> est la spécialité NSI, choisie dès sa première année d’existence par 3,7% des lycéens ; en 1<sup>re</sup>, NSI passe de 8,1% des choix à 9% entre 2019 et 2020 ;**
- sur 220 « triplettes » possibles pour les lycéens en 1<sup>re</sup>, **la triplette « mathématique, NSI, physique-chimie » est la 5<sup>e</sup> la plus choisie**, avec une augmentation entre 2019 et 2020 ;
- **les filles boudent la spécialité NSI** : elle représentent 56% des effectifs au lycée, mais seulement 13% des effectifs : c’est un problème profond, récurrent, qui mériterait à lui seul un article complet ;
- certes **53,8% des élèves de terminale qui avaient choisi NSI en 1<sup>re</sup> l’abandonnent**. Les spécialités massivement choisies et qui résistent mieux que NSI à l’érosion entre 1<sup>re</sup> et terminale sont les 7 spécialités qui correspondent à l’ex-baccalauréat, qui perdent en moyenne 32,4% des choix. Les autres spécialités perdent bien sûr plus de lycéens en proportion, sauf pour certaines, trop faibles en effectifs pour que le pourcentage de perte soit significatif. Mais il convient de relativiser l’ensemble de ces données par le fait que le simple passage de 3 spécialités en 1<sup>re</sup> à 2 en terminale induit un taux d’abandon neutre de 33%.

Ces informations sont neutres et vérifiables (DEPP 20.38 et 21.22). Elles permettent de laisser au lecteur le soin d’élaborer lui-même son opinion. Le développement de la spécialité NSI, comme d’autres spécialités naissantes, participera utilement à la diversification des profils des bacheliers, tant de par leur formation que de leur origine sociale. Décrire factuellement ce développement, avec ses forces et ses faiblesses, aurait pu être le moteur de l’article de France Inter à ce sujet. Tel n’a pas été le cas ; il nous semble donc pertinent qu’un rectificatif ou complément à l’article en question puisse être apporté, et nous sommes à disposition pour y participer.

Bien à vous,

Yves Bertrand

Président de la Société informatique de France